



PÔLE FORMATION

Lancement du dispositif « École de Coach » Saison 2026-2027

Thématique

- ☐ COMPETITIONS
- ☒ FORMATIONS
- ☐ JEUNESSE
- ☐ DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE
- ☐ GESTION ET ENGAGEMENT
- ☐ DIRECTOIRE

Destinataires

- ☒ Présidents
- ☒ Secrétaires
- ☐ Trésoriers
- ☐ autres, préciser :

Nombre de pages : 1

Nombre de pièces jointes : 2

☒ Information

☐ Action à mener par le destinataire :

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les éléments liés à l'ouverture d'une « Ecole de Coach » qui vous a été présentée lors de l'Assemblée générale du Comité

1. Contexte & Objectifs du Dispositif

Face aux difficultés croissantes de fidélisation et au besoin d'accompagner l'engagement bénévole, le Comité de Vendée propose un nouveau dispositif de formation interne : L'École de Coach

Complémentaire des Brevets Fédéraux (BF) et passerelle idéale vers les formations diplômantes cette action vise à :

- Fidéliser et rassurer : Accompagner la prise de fonction des encadrants (accessibles dès la catégorie U15) qui renoncent parfois par manque d'outils ou d'encadrement structuré.
- Sécuriser les pratiques : Diffuser un cadre éthique commun et des réflexes partagés au sein de votre structure.
- Valoriser l'image du club : Former les encadrants, qui sont le premier visage du club auprès des familles.
- **Bonus "Statut de l'entraîneur"** : Permettre de couvrir une équipe de niveau 1 / Élite si 4 personnes du club sont formées

2. Organisation et Contenu Pédagogique

Flexible et interne au club, cette formation comprend un module obligatoire de 3 heures pour le formateur du club, suivi de 4 séances thématiques de 3 heures destinées aux stagiaires.

- Séance 1 : Posture, sécurité et accueil
- Séance 2 : Fondamentaux techniques et gestion d'un groupe
- Séance 3 : Prévention santé (RSE), arbitrage et démarche pédagogique
- Séance 4 : Finalisation du "Guide du Coach" et mises en situation

3 : Le livrable club — Le "Guide du Coach" :

Chaque séance intègre un temps de co-construction d'un guide technique et logistique (règles de vie du club, routines d'entraînement prêtes à l'emploi, annuaire d'urgence) Ce document sera évalué par le Comité.

4. Modalités d'Ouverture et Coopération Territoriale

Pour ouvrir une École de Coach, les prérequis sont :

- **Le Formateur Interne :**
 - Doit posséder au minimum le DETB (ou diplôme équivalent validé par le Comité, comme le statut de Professeur d'EPS. *Note : le BPJEPS seul n'est pas suffisant*)
 - Il n'est pas obligatoire qu'il soit salarié du club
 - Il devra participer à la formation de 3heures au Comité
 - Le Comité fournira un cahier de formation "clés en mains" complet.
 - Sa validation est valable 2 ans.
- **Les Candidats :**
 - Le groupe doit comporter un minimum de 4 candidats et un maximum de 15 participants pour maintenir une proximité pédagogique
- **Solidarité & Mutualisation :**
 - Si votre club ne dispose pas d'un formateur diplômé ou du nombre minimal de candidats, une collaboration territoriale est fortement encouragée
 - Un club configuré pour ouvrir une école peut tout à fait accueillir les participants d'un club voisin, selon des modalités définies en lien avec le Comité
 -

5. Prochaines Étapes pour votre Club

Pour engager votre structure dans cette dynamique de structuration, trois étapes rapides :

1. Identifier au sein de votre club (ou de votre groupement de clubs) un encadrant diplômé susceptible d'assurer le rôle de formateur
2. Compléter [la Fiche de Positionnement](#)
3. Prendre contact avec le Pôle Formations du Comité (accueilcomite@basket85.fr) pour toutes vos questions.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Elise LOMBARDO, Assistante Administrative	Florent DAHERON, Conseiller Technique Fédéral	Jonathan POIRAUD, Vice-Président en charge du Pôle Formation
Référence	2026-06-25 – Dispositif « ecole de coach » - EL	